

Option facultative japonais LVC (LV3)

ヴェルナン^{こうこう}高校^{にほんご}で日本語^{まな}を学びましょう！

L'option facultative japonais LVC consiste en l'apprentissage d'une langue non européenne très différente de celles proposées aux élèves dans le cadre lycéen classique. Cette option est très peu diffusée (deux établissements seulement dans les Hauts-de-Seine), si bien que son enseignement représente une chance offerte aux élèves du lycée Jean-Pierre Vernant.

Principaux objectifs

Développer une autre façon de communiquer par le biais d'une langue à la syntaxe et au système graphique uniques.

Appréhender une culture riche à travers l'étude du japonais.

Acquérir une compétence tant orale qu'écrite dans le but d'une éventuelle poursuite de l'étude du japonais dans le supérieur.

Contribuer à l'obtention du baccalauréat grâce à la prise en compte des moyennes trimestrielles dans la note finale.

Valoriser le dossier des élèves sur Parcoursup : apprendre le japonais, c'est se démarquer !

Organisation de l'enseignement

L'option facultative se commence en seconde et se poursuit en première et terminale, à raison de 3 heures de cours par semaine chaque année.

L'option est ouverte aux élèves débutants. La première année se concentre sur la découverte et l'apprentissage du système graphique (*hiragana* et *katakana*, ainsi qu'une cinquantaine de *kanji*) et des bases grammaticales. En fin de terminale, les élèves atteignent un niveau A2-B1 dans toutes les compétences, et savent lire environ 150 *kanji*.

L'étude de la culture se fait au travers des notions culturelles communes à toutes les langues vivantes enseignées au lycée.

A noter

L'apprentissage du japonais demande un fort investissement et une rigueur dans le travail personnel : il est recommandé de venir avec beaucoup de motivation.

Le lycée est membre du réseau Colibri (échange entre lycéens) qui permet chaque année à un petit nombre d'élèves de partir au Japon quelques semaines pour un montant modéré.

L'option est ouverte aux élèves de toutes les spécialités. Cependant, elle n'est pas compatible avec les sections européenne et internationales. La compatibilité n'est pas non plus garantie avec les autres options facultatives.